



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Sous-préfecture de
Valenciennes

Bureau du
Développement
Territorial

Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique et de cessibilité

Commune d'HERGNIES

Projet d'aménagement de l'îlot «Delcourt/Salengro» à Hergnies

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Christian ROCK, Sous-Préfet de Valenciennes ;

Vu la délibération du 25 novembre 2016 du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole déclarant d'intérêt communautaire le centre ville d'Hergnies ;

Vu la délibération du 07 décembre 2018 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole fixant les modalités de la concertation préalable relative au réaménagement du centre bourg d'Hergnies ;

Vu la délibération du 07 février 2019 du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole approuvant le bilan de concertation et autorisant le Président à lancer le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire lié à l'aménagement de l'îlot « Delcourt/Salengro » à Hergnies ;

Vu l'avenant tripartite en date du 21 mai 2019 à la convention opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) et la commune d'Hergnies signée le 04 août 2017 relative à l'opération « Hergnies – centres-bourgs ruraux, coeur de Ville » ;

Vu les dossiers d'enquêtes constitués conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et les registres y afférents, l'avis d'enquête, le certificat d'affichage en mairie et les publications dans la presse ;

Vu les avis favorables des services de la DDTM en date du 30 juillet 2019 et de la DREAL an date du 05 août 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral, du 09 septembre 2019, d'ouverture d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire ;

Vu l'enquête qui s'est déroulée, du 07 au 26 octobre 2019 inclus, sur le territoire de la commune d'Hergnies ;

Vu le procès-verbal de synthèse des observations du public présenté et commenté au pétitionnaire le 04 novembre 2019 ;

Vu le mémoire en réponse parvenu au commissaire enquêteur le 15 novembre 2019 ;

Vu les rapports, les conclusions motivées et les avis favorables rendus par le commissaire enquêteur, le 22 novembre 2019 ;

Vu le plan parcellaire des terrains dont l'acquisition est nécessaire pour la réalisation du projet ;

Vu l'état parcellaire ci-annexé ;

Considérant que le renouvellement urbain de ce centre bourg permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants de la commune (liaisons douces, espaces verts de proximité, amélioration des équipements scolaires ...) et de créer des logements sociaux dans cette commune déficitaire ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes,

ARRETE:

Article 1 : Est déclaré d'utilité publique le projet d'aménagement de l'îlot « Delcourt/Salengro » à Hergnies.

Article 2 : Sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique au profit de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais conformément au plan parcellaire ci-dessus visé, les terrains désignés à l'état parcellaire ci-annexé.

Article 3 : L'expropriation éventuelle devra être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 4 : Le Sous-Préfet de Valenciennes, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, Monsieur le Maire d'Hergnies et Madame la Directrice de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Celui-ci fera l'objet d'un affichage légal en mairie d'Hergnies, il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole ;
- Monsieur le Maire d'Hergnies
- Madame la Directrice de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais.

Fait à VALENCIENNES, le 26 novembre 2019
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet



Christian ROCK

INFORMATION: DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Les dispositions du présent arrêté peuvent être contestées devant le tribunal administratif par un recours contentieux auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, formé dans le délai de deux mois à compter de la publicité par voie d'affichage dudit arrêté.

Elles peuvent également faire l'objet auprès du préfet d'un recours gracieux lequel – si ce recours est formé avant l'expiration du délai de recours contentieux – prolonge ce délai. La notification de la réponse à ce recours gracieux ouvre ainsi un nouveau délai de recours contentieux de deux mois devant la juridiction administrative. L'absence de réponse au recours gracieux, au terme d'un délai de deux mois à compter de sa réception, vaut rejet implicite de celui-ci.

ETAT PARCELLAIRE

AMENAGEMENT DE L'LOT DELCOURT/SALENGRO
A HERGNIES

Section	Désignation cadastrale		Adresse de la parcelle	Superficie totale	Superficie à acquérir	Nature du terrain	Propriétaire	Date et lieu de naissance	Domicile du propriétaire
	Numéro de cadastre								
OE	1024		Tombelles 59199 HERGNIES	1760 m ²	1760 m ²	Pâtures ou pâturages	M. LEBON Francis, Georges	26/12/1942	267 rue de l'Usine 59590 RAISMES
	2336		Place de la République 59199 HERGNIES	183,13 m ²	183,13 m ²	Jardins			
	2333		Place de la République 59199 HERGNIES	135 m ²	135 m ²	Jardins	SCI ALVEX 3		
	2334		Place de la République 59199 HERGNIES	190 m ²	190 m ²	Jardins			
	2335		11 place Pierre Delcourt	684,32 m ²	215 m ²	Bâti		3 domaine du Parc 59166 BOUSBECCQUE	

Vu pour être annexé à mon arrêté du 26 novembre 2019,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet

Christian ROCK

HERGNIES – Projet d'aménagement de l'îlot "Delcourt/Salengro"

PLAN PARCELLAIRE



Vu pour être annexé à mon arrêté du 26 novembre 2019,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet

Christian ROCK